



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Corse : une offre de soins insuffisante

Question écrite n° 3797

Texte de la question

M. Jean-Jacques Ferrara attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le retard important que connaît actuellement la Corse dans le domaine médical. Elle est aujourd'hui la seule région française sans centre hospitalier universitaire. De nombreuses spécialités médicales y restent non pratiquées et l'offre de soin est trop étroite pour répondre correctement aux besoins des insulaires. Faute de soins adaptés sur l'île, la caisse primaire d'assurance maladie enregistre chaque année environ 18 000 déplacements sur le continent pour raison médicale. Une problématique qui entraîne de nombreuses difficultés matérielles et financières que doivent surmonter le malade et sa famille. C'est pour pallier cette carence qu'« Inseme » voit le jour en 2009. Cette association, reconnue d'intérêt général, soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'assurance maladie. Depuis sa création, Inseme constitue un guichet unique destiné à la préparation des déplacements médicaux vers le continent qui assure deux missions : une mission de solidarité (mise en relation avec des bénévoles, délivrance d'avances remboursables et de soutiens financiers destinés à aider les familles à faire face aux frais importants non pris en charge par l'assurance maladie comme, par exemple, l'hébergement) et une mission d'information (soutien aux démarches administratives, diffusion d'informations, aide à la recherche d'hébergement, etc.). Désormais dotée d'une charte, Inseme tend à occuper une place de plus en plus importante dans le paysage associatif et demande donc aux pouvoirs publics d'agir pour que la problématique qu'elle adresse soit prise en compte au niveau régional (compétence de la collectivité territoriale de Corse) et national (par une réforme sécurité sociale). Afin d'accompagner au mieux les familles, l'association Inseme a lancé une opération de financement participatif avec pour objectif d'acheter un ou plusieurs appartements à proximité immédiate de l'hôpital de la Timone afin d'héberger les parents d'enfants hospitalisés à Marseille à des tarifs bien inférieurs à ceux pratiqués par les hôtels alentours. Avec cette campagne, lancée sur le site internet www.move.corsica, Inseme espère récolter la somme de 70 000 euros. M. le député insiste sur l'importance capitale de cette récolte de fonds. Elle permettra d'accompagner au mieux les bénéficiaires de l'association qui sont en nombre toujours plus important. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la situation médicale en Corse.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait de l'amélioration de l'accès aux soins une priorité. Cette ambition a été déclinée au sein de la Stratégie nationale de santé, portée par la ministre des solidarités et de la santé. Elle fixe le cadre de la politique de santé des cinq prochaines années et notamment des objectifs forts de réduction des inégalités sociales et territoriales tout en maintenant des exigences de qualité et de sécurité des soins au plus haut niveau. Au sein de cette Stratégie nationale de santé, un volet spécifique est dédié à l'amélioration de la santé de la population corse. En effet, la forte précarité observée sur l'île tout comme le vieillissement marqué de la population posent de réels enjeux de santé publique. Le caractère à la fois insulaire et montagneux du territoire corse appelle à la mise en place de solutions adaptées et innovantes pour permettre à la population d'accéder à une offre de soins graduée. Cela passe en premier lieu par la préservation de l'offre de premier recours et un

maillage adapté de l'offre de proximité. Ce premier niveau d'accès aux soins gagnera à s'appuyer sur les technologies numériques et le développement de la télémédecine et de la téléconsultation mais aussi sur des expérimentations innovantes à travers, notamment, le cadre prévu par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. La qualité et la sécurité des prises en charge nécessitant davantage de technicité et d'expertise passent également par une amélioration des conditions d'évacuation sanitaire et un appui renforcé des centres hospitalo-universitaires de Marseille et de Nice. La ministre des solidarités et de la santé accorde enfin une place essentielle à la pluralité de la réflexion et des propositions associées. C'est grâce à la mobilisation et à la concertation avec les acteurs qu'une coordination efficace des moyens présents sur l'île et sur le continent pourra être mise en place, sous l'égide de l'agence régionale de santé corse et en adéquation avec les orientations de la Stratégie nationale de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Ferrara](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3797

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 avril 2018

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6278

Réponse publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4282